



ARRETE N° 2026_0012

**ARRETE INTERDICTION D'ACCES AU DOMAINE DE LISLEDON ALERTE
METEOROLOGIQUE**

Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR ;

- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2 ;

- Considérant qu'au regard des conditions météorologiques défavorables il convient de prendre toute mesure utile afin de régler l'accès au Domaine de Lisledon ;

ARRETONS

Article 1^{er} : L'accès au Domaine de Lisledon sera interdit au public du vendredi 09 janvier 2026 à 08h00 au samedi 10 janvier 2026 à 08h00.

Article 2 : Monsieur le Responsable de la Police Municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Responsable des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 09/01/2026

Le Maire,

Denise SERRANO

Date d'affichage : 09/01/2026